



10.000 PROJETS SOUTENUS !

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009 A CHAMPLAY DANS L'YONNE (89)

responsable presse

Laurence Lévy

téléphone

00 33 (0)1 53 67 76 05

portable

00 33 (0)6 81 74 85 68

mail

laurence.levy@fondation-
patrimoine.com

Créée en 1996, la Fondation du Patrimoine célèbrera le 10.000^e projet auquel elle apporte son soutien, vendredi 18 septembre 2009 à 11h, à Champlay (Yonne). Fidèle à ses traditions, c'est sur le terrain que la Fondation fêtera cet événement. Elle sera représentée par Charles de Croisset, président de la Fondation du Patrimoine, et Hubert Galzy, délégué régional Bourgogne de la Fondation, en présence de Henri de Raincourt, ministre chargé des relations avec le Parlement, Pascal Lelarge, préfet de l'Yonne, et Jean-Marie Rolland, président du Conseil général, député de l'Yonne.

A cette occasion, la Fondation du Patrimoine saluera l'engagement exemplaire du département de l'Yonne, à ses côtés depuis l'an 2000. La réception se tiendra dans la propriété de Monsieur et Madame Pichonneau-Le Lann, où sera signé le label de restauration de leur corps de ferme.

Si la Fondation du Patrimoine est devenue, en quelques années, un acteur essentiel dans la sauvegarde du patrimoine de proximité, elle le doit avant tout à la passion et à l'énergie qui animent ses 325 délégués bénévoles (régionaux, départementaux et de pays) et à son équipe d'une soixantaine de salariés, ainsi qu'au précieux soutien de ses partenaires publics et privés. Parmi ces derniers citons tout particulièrement les architectes des Bâtiments de France, les collectivités territoriales (régions, départements, communes), les entreprises mécènes, les donateurs particuliers.

Aujourd'hui, la sauvegarde du patrimoine est un levier efficace au service de la relance. Grâce à chaque chantier soutenu, des emplois sont créés ou maintenus, des jeunes sont formés, des personnes sans emploi sont réinsérées, des savoir-faire sont perpétués. En outre, le renforcement de l'attractivité des territoires favorise le tourisme et l'accueil de nouvelles populations.

Depuis l'origine, 10.000 projets publics et privés ont été soutenus par la Fondation, pour un montant de travaux correspondant à environ 700 millions d'euros. Chaque année, ce sont en moyenne 2.000 emplois qui sont créés ou maintenus dans le bâtiment (source Insee).

La célébration du 10.000^e projet soutenu est l'occasion de rappeler les grandes étapes de la Fondation du Patrimoine depuis sa création :

1996

- La loi du 2 juillet crée la Fondation du Patrimoine.

1997

- Edouard de Royere, président, accepte la mission que lui confie le Président de la République et le Ministre de la Culture, et constitue le capital de la Fondation à hauteur de 40 millions de francs grâce aux apports des 13 membres fondateurs : Axa - Bellon SA (Sodexo Alliance) - Crédit Agricole SA - Danone - Devanlay - Fédération française du Bâtiment - Fimalac SA - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell - Parcs et Jardins de France – Vivendi.
- La Fondation du Patrimoine est reconnue d'utilité publique par décret.
- Les premiers délégués régionaux sont nommés.
- 18 décembre : la Fondation du Patrimoine est officiellement lancée en présence du Président de la République.

1998

- La mise en place des 24 délégations régionales et départementales se poursuit.
- Parallèlement, la Fondation du Patrimoine met en œuvre des outils de gestion et de contrôle permettant de garantir la rigueur et la transparence de son action.

1999

- La Fondation lance 36 projets fondateurs en libérant un tiers de son capital.

2000

- Mise en place du Label de la Fondation du Patrimoine en faveur des propriétaires privés, après l'accord intervenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances en septembre 1999.

2001

- Les conventions conclues avec les départements et les régions se multiplient. Les conseils généraux et régionaux apportent une aide importante tant pour le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, que pour la mise en œuvre du Label et le cofinancement des projets de sauvegarde du patrimoine public.
- La Fondation initie une politique de partenariat avec les grandes associations nationales de sauvegarde du patrimoine, tout en apportant son soutien aux projets des associations locales.

2002

- La Fondation du Patrimoine lance sa première campagne nationale de souscriptions publiques afin de mobiliser l'effort des Français en faveur du patrimoine de proximité.

2003

- Sur l'initiative du sénateur Yann Gaillard et grâce au vote unanime du Parlement, la Fondation reçoit à titre pérenne une fraction du produit des successions en déshérence, et décide d'en consacrer l'essentiel au financement de projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif.

2004

- Développement du mécénat d'entreprise en faveur de la Fondation du Patrimoine.

2005

- La Fondation du Patrimoine lance une campagne nationale d'adhésion des communes, afin de renforcer son ancrage local.

2006

- ° La Fondation Total devient le premier partenaire privé de la Fondation du Patrimoine, en lui accordant 16 millions d'euros sur 6 ans en faveur de sites patrimoniaux remarquables sélectionnés par la Fondation.

2008

- ° L'Etat confie deux nouvelles missions à la Fondation : la gestion d'un nouveau label attribué à des propriétaires privés pour la préservation de sites naturels ; le développement du mécénat en faveur des monuments historiques privés ouverts au public.

2009

- ° La Fondation du Patrimoine au service de la relance par la création d'emplois et l'aide à l'insertion de publics en difficulté.

10.000^e projet : présentation du bâtiment labélisé

Le label qui sera signé le 18 septembre prochain porte sur la restauration d'un ancien corps de ferme situé dans le village de Champlay dans l'Yonne, commune de 628 habitants située à 8 km de Joigny et à 25 km d'Auxerre.

La propriété est constituée d'un ensemble de bâtiments datant du XVII^e siècle. La ferme et son colombier, acquis par les propriétaires actuels en 2007, sont les seuls restes du domaine seigneurial de Champlay, démoli vers 1822, qui comprenait le château, ses dépendances et ses jardins.

Les bâtiments, organisés autour d'une grande cour carrée en partie pavée, sont construits en moellons de pierre calcaire, enduits à la chaux. Les piliers et entourages sont construits en briques et pierre taillée. La toiture est en petites tuiles de Bourgogne. Le style est caractéristique du Pays d'Othe, c'est-à-dire du nord de l'Yonne. Le corps de ferme a subi des modifications au cours du XX^e siècle (linteau en ciment, bouchage d'ouvertures, etc..). Les enduits et les menuiseries sont très détériorés.

Un premier label a été accordé en avril 2009. Il comprend des travaux de maçonnerie, de menuiserie et de ferronnerie sur le bâtiment d'habitation.

Détail des travaux : remplacement des menuiseries de la partie habitable, reprise des appuis de fenêtres, remise en état d'éléments modifiés au cours du temps. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Un second dossier de demande de label sera déposé par les propriétaires pour la restauration des enduits de façades. C'est ce dossier qui fera l'objet du 10.000^e projet soutenu.

INFORMATIONS PRATIQUES

FONDATION DU PATRIMOINE

23/25, rue Charles Fourier – 75013 Paris

Tél. : 00 (33) 1 53 67 76 00 – Site : www.fondation-patrimoine.com

FONDATION DU PATRIMOINE délégation BOURGOGNE

88 rue Jean-Jacques Rousseau – BP 25 105 – 21051 Dijon Cedex

Site : www.fondation-patrimoine.net/fr/delegations-region.php4

Chargé de mission : Stéphane Ménégon

Tél.: 03 80 65 79 93 – Fax : 03 80 48 02 93

Mail : delegation-bourgogne@fondation-patrimoine.com

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA PROPRIETE QUI SERA LE 10.000^e PROJET

Blog : www.lecolombierdechamplay.fr